

MAIRIE DE MAGNONCOURT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 octobre 2026

Présents : MMES REBOURCET CI, DECAILLOZ J, BIGEY M.N, JESPERE R, PARMENTELOT I, URMES C. MM. MATHIEU V, NOSARI J, CALLET T, CERESA P, LIMA C.

TRAVAUX ECOLE :

Avis du Conseil Municipal pour l'appel d'offre qui a été lancée le 10 juillet 2026 pour le marché de maîtrise d'oeuvre concernant les travaux de l'école et d'un logement.

A l'issue de cette procédure six offres ont été réceptionnées. Une négociation s'est engagée avec les trois premiers candidats. Il en ressort un cabinet avec une note techniquement supérieure et une offre considérée comme la mieux disante. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet de Mickaël COIFFIER architecte DPLG pour un montant de 51 327.04 € HT.

RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'EAU POTABLE :

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Ce SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport doit contenir, a minima, les indicateurs en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans SISPEA dans ce délai de 15 jours.

Les principaux indicateurs :

- Nombre d'abonnés : 221
- Nombre d'habitants desservis : 421
- Linéaire de réseau hors branchements : 7,82 kms
- Volume facturé aux habitants : 17 765 m3
- Volume facturé au Syndicat du Roichot : 56 175 m3
- Conformité microbiologique de l'eau du robinet : 100 %
- Conformité physico-chimique de l'eau du robinet : 100%
- Rendement du réseau de distribution : 98,20%
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 100%
- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1 : 2,44 €/m3

RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Ce SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport doit contenir, a minima, les indicateurs en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans SISPEA

dans ce délai de 15 jours.

Les principaux indicateurs :

- Nombre d'abonnés : 221
- Nombre d'habitants desservis : 221
- Linéaire de réseau hors branchements : 2,610 kms
- Prix TTC du service au m3 au 1er janvier N+1 : 1,54 €/m

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Magnoncourt, le 23 octobre 2026

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rebancet', written over a horizontal line.